



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 23  
- Pouvoirs : 3  
- Excusé(e)s : 1  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Communay)  
Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s : M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)  
M. Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2022-91-7.5.4  
26/09/2022

Modification de la commission Permanente Intercommunale « Voirie, requalification des parcs d'activités » – Modification de la délibération n°2020-106 du 14 septembre 2020

*Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :*

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;  
**Vu** la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;  
**Vu** la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

Vu le bureau communautaire du 12 septembre 2022 ;

**Considérant** le courrier de démission du 25 mars 2022 de Monsieur Bernard THOMAS du conseil municipal de la commune de Chaponnay ;

**Considérant** qu'ainsi il n'est plus membre de la commission « Voirie, requalification des parcs d'activités » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Monsieur Bernard THOMAS au sein de cette commission ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **REPLACE** au sein de la commission « Voirie, requalification des parcs d'activités » Monsieur Bernard THOMAS par Monsieur Alain RANNOU ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Raymond DURAND	Christian GAMET	Alexandre DESCOLLONGES	Michel MOULIN
Alain RANNOU	Jacques ORSET	Jean-Luc SAUZE	Lilian CARRAS

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Jean-Luc ROCA-VIVES	Thierry GAT	Alain ROUCHON
Denis CATHEBRAS	Patrick HARZEL	Pierre PERDRIX

Télétransmise en Préfecture le **29 SEP. 2022**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **29 SEP. 2022**

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

